

Tarif de mise à disposition des espaces du site Le Tremplin

Article 1

❖ Nos salles de séminaire

Mises à disposition par créneau horaire ou à la journée, exclusivement pour un usage professionnel.

HTVA	Créneau horaire	Journée complète
Salle I. Simonis	80 €/créneau	150 €
Salle GJ. Chapuis	100 €/créneau	190 €
Salle W. Cockerill	130 €/créneau	250 €

* Créneaux horaires : 8h-12h30 ; 13h – 17h30 ; 18h-22h30

Équipements optionnels

- * WiFi gratuit
- * Flipchart avec marqueurs et papier (15 € HTVA)
- * Beamer (20 € HTVA)
- * Équipement d'enregistrement en ligne d'une conférence (150 € HTVA et présence d'un régisseur 145 € HTVA/session de 4h)

❖ Nos locaux de répétitions

Mis à disposition par créneau horaire.

Local 1 : non équipé.

Local 2 : équipé.

HTVA	Créneau horaire	
Local de répétition 1	35 €	
Local de répétition 2	50 €	
Espace de rangement		15 €/mois

* Créneaux horaires : 8h-12h30 ; 13h – 17h30 ; 18h-22h30

❖ Notre salle de spectacle J. Stotzem

Mise à disposition à la journée et requiert la présence d'un régisseur.

HTVA	Par journée complète
Salle J. Stotzem	900 €*

- * Le tarif de 900 € HTVA inclut la présence d'un régisseur pour une durée de 4 heures.
En fonction des spécificités de l'événement, une prolongation de 4 heures supplémentaires peut être envisagée, moyennant un coût additionnel de 145 € HTVA.
Cette nécessité sera évaluée lors de l'élaboration du contrat.

Équipements optionnels

- Podium et mise en place (15 € HTVA/pièce)
- Mange-debout avec nappe (10 € HTVA/pièce)

❖ Notre espace évènementiel R. Hausman

Mis à disposition exclusivement pour un usage professionnel et à la journée.

Sur demande, la privatisation du patio peut également être proposée en complément à la mise à disposition de l'espace R. Hausman.

HTVA	Par journée complète
Espace R. Hausman	800 €
Patio	200 €

Équipements optionnels

- Podium et mise en place (15 € HTVA/pièce)
- Mange-debout avec nappe (10 € HTVA/pièce)

❖ Nos salles « ateliers »

Mises à disposition par créneau horaire ou à la journée.

HTVA	Créneau horaire	Journée complète
Atelier expression	80 €/créneaux	150 €
Atelier créatif	80 €/créneaux	150 €
Atelier numérique	60 €/créneaux	100 €

- * Les créneaux horaires disponibles sont 8h-12h30 ; 13h – 17h30 ; 18h-22h30

Équipements optionnels

- * WiFi gratuit
- * Flipchart avec marqueurs et papier (15 € HTVA)
- * Mange-debout avec nappe (10 € HTVA/pièce)

❖ Notre salle de danse

Mise à disposition à l'heure pour des cours (contrat de 3 mois minimum obligatoire) ou par créneau horaire ou à la journée.

HTVA	Tarif horaire (cours)	Créneau horaire	Journée complète
Salle de danse	30 €/heure	130 €	250 €

- * Créneaux horaires : 8h-12h30 ; 13h – 17h30 ; 18h-22h30

Équipements optionnels

- * WiFi gratuit
- * Flipchart avec marqueurs et papier (15 € HTVA)
- * Mange-debout avec nappe (10 € HTVA/pièce)

Article 2

• Acompte et caution

	Acompte HTVA	Caution
Espace R. Hausman	250 €	500 €
Salle J. Stotzem	250 €	500 €
Local de répétition 2	-	200 €
Atelier Expression	-	150 €*
Atelier Créativité	-	150 €*
Atelier Numérique	-	150 €*
Salle de Danse	-	200 €*

*Uniquement en cas de mise à disposition pour une fête privée.

Article 3

Catering

HTVA	Demi-journée	Journée complète
Café, thé, eaux, biscuits	6 €/pers.	10 €/pers.
Café, thé, eaux, biscuits, viennoiseries ou fruits, jus de fruits	9 €/pers.	13 €/pers.

Les viennoiseries ou fruits sont servis soit en matinée, soit en après-midi.

En cas de journée complète : viennoiseries le matin et fruits l'après-midi.

Article 4

Pénalités

Le tableau ci-dessous reprend la liste non exhaustive des dégâts, oublis ou préjudices donnant lieu à l'application automatique d'une pénalité retirée de la caution et facturée pour le surplus.

Nettoyage	30 € HTVA par heure de prestation additionnelle du préposé de la Régie en cas de salissure anormale.
Détérioration du matériel	Facturation au prix coûtant, main d'œuvre comprise.
Déclenchement de l'alarme	Prix coûtant facturé par la société chargée de la sécurité du bâtiment
Oubli de verrouillage de la porte d'entrée	25 € HTVA
Présence d'immondices sur place	200 € HTVA
Violation de l'interdiction de fumer	250 € HTVA
Tapage nocturne au-delà de 02h00 du matin	250 € HTVA

Article 5

Les prestations du préposé de la Régie demandées par le Preneur sont facturées au montant de 145,00€ HTVA par service de 4 heures et moyennant le respect des dispositions du Règlement d'ordre intérieur

Article 6

Le Conseil d'administration peut déroger, en les motivant, aux dispositions du présent règlement-tarif.

Par le Conseil d'administration,

Le Vice-Président,

(s)R. DECERF

La Présidente,

(s)S. WILLOT